



Canadian Association of Midwives
Association canadienne des sages-femmes

PLAN STRATÉGIQUE 2016-2018

ÉNONCÉ DE MISSION

L'Association canadienne des sages-femmes (ACSF) est l'organisme national qui représente les sages-femmes et la profession sage-femme au Canada. L'ACSF appuie le *National Aboriginal Council of Midwives* (NACM) en tant que voix de la pratique sage-femme autochtone. La mission de l'ACSF consiste à offrir un leadership et à défendre les intérêts de la profession sage-femme à travers le Canada en tant que profession autonome, règlementée et financée par l'État, qui joue un rôle essentiel dans les soins maternels et infantiles primaires. L'ACSF favorise le développement de la profession dans l'intérêt public et apporte le point de vue des sages-femmes dans le contexte de la politique nationale de la santé.

VISION

La vision de l'Association canadienne des sages-femmes (ACSF) est que la profession sage-femme est une pratique fondamentale dans les services de santé maternelle et infantile et que toutes personnes au Canada puissent avoir accès aux soins d'une sage-femme pour elles-mêmes et pour leur bébé.

VALEURS

L'Association canadienne des sages-femmes croit que :

1. Les soins dispensés par les sages-femmes favorisent et facilitent le processus normal et sain de la grossesse, de l'accouchement et de l'allaitement, et renforcent la confiance de la personne donnant naissance en ses propres capacités.
2. Les sages-femmes sont expertes de la grossesse et de l'accouchement à faible risque et peuvent optimiser l'expérience de l'accouchement et les résultats de santé pour les personnes, peu importe leur niveau de risque.
3. Le partenariat avec les clients, la continuité des soins, le choix éclairé, les soins fondés sur des données probantes, le choix du lieu de l'accouchement ainsi que les services communautaires sont au cœur des soins dispensés par les sages-femmes au Canada.
4. Les soins offerts par les sages-femmes doivent être accessibles de façon universelle à toutes les personnes au Canada, sans égard à leur situation socio-économique.
5. Tous les professionnels de soins de maternité doivent faire preuve de respect et reconnaître la diversité, l'équité et la dignité humaine dans toutes les facettes de leur travail auprès de leur clientèle et de leurs collègues.
6. Des soins de maternité efficaces et durables doivent être centrés sur les besoins autodéterminés des individus, des familles ainsi que des collectivités, et favoriser un lieu de naissance qui soit le plus près possible du domicile.
7. Les sages-femmes doivent offrir leur pleine participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques sur les soins maternels et néonataux ainsi qu'à la planification des ressources humaines dans le domaine de la santé.
8. La recherche, surtout celle dirigée par les sages-femmes, est une composante importante pour assurer les meilleures pratiques et des soins fondés sur des données probantes.
9. À l'échelle mondiale, les sages-femmes jouent un rôle essentiel dans la promotion de la santé et la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles et infantiles.
10. Il est important de faire valoir et de promouvoir le potentiel d'amélioration du bien-être des individus, des familles et de la société que peut offrir la profession de sage-femme.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Défendre les intérêts de la pratique sage-femme au Canada en tant que profession autonome, réglementée et financée par l'État

1. Recommander que la pratique sage-femme soit incluse dans les initiatives de planification en matière de politiques de santé fédérales.
2. Promouvoir la réglementation de la pratique sage-femme, le financement public et le développement de la profession dans l'ensemble des provinces et des territoires.
3. Renforcer les alliances et les stratégies de plaidoyer entre les associations, les ordres professionnels, les programmes de formation et les étudiantes sage-femme, ainsi que les groupes d'intérêt.
4. Consolider les partenariats stratégiques avec les organismes de santé nationaux.

Soutenir la croissance et le développement de la profession de sage-femme

1. Promouvoir et soutenir le développement de politiques et d'énoncés de principe sur la pratique sage-femme au niveau national.
2. Développer et soutenir l'adoption de stratégies sur les questions relatives aux ressources humaines et au développement de la profession sage-femme dans l'ensemble des juridictions.
3. Faciliter la communication à l'intérieur du réseau de la communauté sage-femme canadienne.
4. Promouvoir et offrir des opportunités de développement professionnel et de formation continue pour les sages-femmes.

Appuyer la pratique sage-femme autochtone et valoriser le retour de la naissance dans les communautés autochtones

1. Promouvoir le *National Aboriginal Council of Midwives* (NACM) en tant que voix nationale de la pratique sage-femme autochtone.
2. Procurer un support organisationnel et administratif approprié pour soutenir le développement et l'autonomie du NACM.
3. Sous la direction du NACM, défendre la nécessité de mettre sur pied des structures de formation, de politiques, de recherche et de réglementation afin de soutenir la croissance de la pratique sage-femme autochtone et le retour de la naissance dans les communautés autochtones.

Promouvoir l'accouchement normal, le modèle de pratique sage-femme canadien et les soins maternels primaires le plus près possible du domicile.

1. Conscientiser le public sur le rôle et l'expertise des sages-femmes au sujet de la grossesse et de l'accouchement.
2. Promouvoir et maintenir les principes et les pratiques qui encouragent l'accouchement normal et la confiance du processus de la naissance.
3. Élaborer et promouvoir les ressources pour encourager l'accouchement normal et le modèle de pratique sage-femme.

Développer et consolider les partenariats et les programmes pour améliorer la santé reproductive, maternelle, infantile et de l'enfant à l'échelle mondiale.

1. Continuer à collaborer et développer des opportunités avec d'autres associations nationales et internationales en pratique sage-femme ou en santé, ainsi qu'avec des ONG partageant une vision commune de la santé maternelle et infantile à l'échelle mondiale.
2. Faire la promotion de campagnes de financement afin d'appuyer des projets de renforcement des capacités des associations nationales de sages-femmes du Sud.
3. Contribuer au CAN-SMNE pour sensibiliser et promouvoir la reconnaissance de la pratique sage-femme en tant que composante essentielle de la santé maternelle et infantile.
4. Collaborer avec la Confédération internationale des sages-femmes (ICM) et d'autres intervenants de la santé maternelle, infantile et de l'enfant pour orienter le développement du programme international et répondre aux intérêts communs.
5. Fournir une plate-forme de dialogue et d'échange de connaissances sur la pratique sage-femme internationale en étant l'hôte du Congrès triennal d'ICM en 2017.
6. Mettre à profit le succès du programme et des partenariats internationaux de l'ACSF pour faire avancer le travail national de plaidoyer pour la profession sage-femme.

Consolider la capacité d'organisationnel de l'ACSF

1. Maintenir et continuer d'améliorer l'efficacité organisationnelle.
2. Diversifier et accroître le financement pour les projets et le fonctionnement opérationnel de l'ACSF.
3. Augmenter la capacité de l'ACSF en matière de défense des intérêts, d'élaboration de politiques et de communications médiatiques concernant les questions émergentes en pratique sage-femme.
4. Utiliser les outils de communications et de marketing pour accroître la visibilité de l'ACSF.
5. Faciliter une participation accrue des membres sages-femmes, des étudiantes sages-femmes et des supporteurs pour les activités de l'ACSF et le travail de défense des intérêts.
6. Assurer une participation active du conseil d'administration de l'ACSF dans la réalisation du plan stratégique.